

Les provinces bénéficieront d'un soutien financier au chapitre des soins hospitaliers. Les subventions accordées pour l'enseignement post-secondaire seront relevées de plus d'un demi-milliard de dollars pour régler le présumé problème posé par la nécessité d'imposer un ticket modérateur. Cette somme s'ajoute aux 13 milliards devant être transférés pour la période 1983-1984.

Les propriétaires de maisons et de commerces bénéficieront eux aussi d'une certaine protection. Des modifications seront proposées en ce qui concerne le choix des instruments de financement hypothécaire.

Il sera également tenu compte des besoins en matière de financement à long terme des secteurs de la pêche, de l'agriculture et de la petite entreprise. Les lois sur la faillite seront ainsi remaniées de façon à en assouplir les dispositions. Un système d'arbitrage avant faillite à l'intention des agriculteurs sera créé et les salaires des travailleurs d'une entreprise qui aura déposé son bilan seront mieux protégés.

Au chapitre de la sécurité personnelle, le gouvernement proposera d'augmenter les peines obligatoires imposées aux auteurs de crimes violents, d'imposer des peines plus sévères aux conducteurs en état d'ébriété, comme l'a signalé le sénateur Bosa, de renforcer l'application de la loi pour empêcher l'importation et le trafic de drogues illégales, et enfin d'accroître le soutien accordé aux programmes bénévoles de prévention du crime, telle la surveillance de quartier. Ces programmes engagent les Canadiens à prendre une part active à l'amélioration de la qualité de leur vie et servent à dissuader les criminels. Nous commençons à peine à recourir à pareils instruments de dissuasion.

Le Code criminel sera modifié au chapitre de la pornographie dite «dure» et d'autres changements à la loi seront envisagés lorsque les deux comités d'experts sur la pornographie et la prostitution et sur les délits sexuels contre les enfants auront présenté leur rapport. Le gouvernement présentera un projet de loi prévoyant la création d'un Service canadien du renseignement de sécurité. Le Sénat a constitué un comité spécial pour étudier la question lors de la session précédente et le rapport de ce comité inspirera largement les rédacteurs du nouveau projet de loi.

La loi sur la Gendarmerie royale du Canada sera modifiée de façon à ce que soit accordée une attention accrue aux plaintes des citoyens. Le gouvernement s'emploiera en outre à perfectionner la planification d'urgence au Canada.

Pour ce qui est de la protection des droits des particuliers, un projet de loi sera présenté pour réviser l'ensemble des lois fédérales afin de les rendre conformes à la Charte des droits et libertés. Une nouvelle loi sur le divorce sera présentée pour rendre cette démarche judiciaire plus équitable et moins complexe. De concert avec les provinces, le gouvernement s'efforcera de renforcer l'application des ordonnances concernant les pensions alimentaires et la garde des enfants.

En ce qui concerne la femme, le gouvernement accordera une aide financière accrue aux organismes bénévoles féminins et aux groupes qui étudient la condition de la femme. Des logements sociaux seront accordés aux victimes de délits d'agression comme l'avait recommandé le groupe d'étude fédéral-provincial sur la violence dans la famille. Le problème des garderies a été inscrit à l'ordre du jour d'une conférence

fédérale-provinciale des ministres chargés de la condition féminine et un rapport sera préparé sur les progrès accomplis au cours de la décennie qui s'est écoulée depuis l'Année internationale de la femme.

Quant aux handicapés, un projet pilote sera mis sur pied pour leur faciliter l'accès aux moyens de transport publics. Un plan d'action national sera mis sur pied pour supprimer les obstacles aux handicapés.

En ce qui a trait aux autochtones, le gouvernement prendra des mesures pour donner suite au rapport du comité sur l'autonomie administrative des Indiens. Il présentera un projet de loi pour supprimer dans la loi sur les Indiens les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Il versera des fonds pour assurer le maintien de programmes de création d'emplois dans les réserves et une deuxième conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones se tiendra en mars 1984. Cette conférence portera sur les titres de propriété, les droits à l'égalité, les droits ancestraux, les droits découlant de traités, les terres et ressources des autochtones et la question de l'autonomie administrative.

Le cinquième et dernier thème important du discours du trône a trait à la valorisation de l'identité canadienne. Les mesures à prendre à cet égard sont énumérées et comprennent la mise en œuvre d'une politique nationale de radiodiffusion visant à augmenter la teneur canadienne des émissions, l'élargissement des services de programmation de langue française, une meilleure commercialisation des produits culturels canadiens sur le marché international, des initiatives pour rendre les services de radiodiffusion plus accessibles aux régions et aux populations autochtones et l'encouragement de la production d'émissions par l'entreprise privée.

Le gouvernement présentera une nouvelle politique sur le film et des propositions visant à modifier la loi sur les droits d'auteur comme on aurait dû le faire il y a longtemps. Un groupe de travail parlementaire mixte sera chargé d'examiner la définition des «œuvres de charité enregistrées».

Le sénateur Bosa a traité de façon très éloquente et approfondie de la question du multiculturalisme. Je ne sais plus s'il a mentionné le groupe de travail parlementaire sur les minorités visibles, mais de toute façon, cette question sera examinée.

En ce qui a trait au Nord, le gouvernement prendra des mesures pour promouvoir le développement équilibré du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il prendra aussi des mesures pour régler les revendications des autochtones et favoriser l'accession au gouvernement responsable dans le Nord. Il mettra des fonds de côté pour renforcer le plan d'action relatif au pétrole et au gaz du Nord. Il annoncera aussi sous peu des mesures touchant l'imposition des bénéfices dans le Nord pour soutenir des communautés nordiques plus permanentes.

Pour ce qui est du Parlement, il prendra immédiatement des mesures à propos de la réforme parlementaire et s'intéressera activement aux travaux du comité mixte de la réforme du Sénat.

Toutes ces propositions sont énumérées dans le discours du trône. Le programme du gouvernement y est bien clairement exposé, comme peuvent le constater tous ceux qui veulent en examiner et étudier le contenu. Celui-ci n'a rien de secret. Le discours du trône est détaillé et porte sur toutes les questions